

lique du Conseil de l'Instruction Publique et par son secrétaire. Le cycle des études primaires est de huit "échelons", six élémentaires et deux complémentaires, dont quelques-uns nécessitent plus d'une année, le programme du huitième échelon correspondant dans l'ensemble à celui du degré X des écoles protestantes.

Tendances modernes.—Depuis quelques années on constate une tendance à allonger la période de scolarité obligatoire et à l'appliquer plus strictement. Cette orientation s'est plus particulièrement manifestée dans l'Ontario où une loi votée en 1919 dispose (1) que les enfants de 8 à 14 ans doivent fréquenter l'école pendant toute la durée de l'année scolaire et que ceux de 5 à 8 ans qui fréquentent déjà l'école sont tenus à la même assiduité; (2) que les adolescents de 14 à 16 ans qui n'ont pas encore terminé leurs études primaires sont impérativement soumis à la même obligation; s'ils en sont exemptés en raison de la nécessité d'aider leur famille par leur travail, ils doivent assister aux classes durant le cours ordinaire de leur journée de travail, pendant au moins 400 heures par an dans les municipalités mettant à leur disposition des cours de cette nature; les municipalités de 5,000 âmes et plus y sont obligées depuis septembre 1922, mais les groupements urbains moins importants ont la faculté de s'y soustraire. De plus, les jeunes gens qui n'ont pas fréquenté régulièrement l'école jusqu'à l'âge de 16 ans sont obligés, depuis septembre 1923, d'assister à des classes post-scolaires, pendant au moins 320 heures par an, jusqu'à ce qu'ils atteignent 18 ans. En d'autres termes, un écolier d'Ontario peut, ou bien rester à l'école jusqu'à 16 ans ou bien quitter l'école à 14 ans, mais dans ce dernier cas, il doit suivre des classes post-scolaires jusqu'à 18 ans. Cette loi eut pour effet d'accroître considérablement le nombre d'élèves des écoles secondaires d'Ontario.

De plus, en obligeant les enfants à fréquenter l'école jusqu'à un âge plus avancé, on s'est naturellement occupé de les diriger vers l'enseignement professionnel et technique, plus spécialement ceux d'entre eux que leurs facultés ne prédestinent pas aux études universitaires. Le nombre de ceux qui bénéficient de cet enseignement spécial augmente rapidement. La seconde section de ce chapitre est consacrée à l'enseignement technique et professionnel.

Statistiques de l'instruction publique.—Les tableaux statistiques consacrés à l'instruction publique au Canada commencent par une vue d'ensemble (tableau 1) nous apprenant que, pendant l'année scolaire close en 1928, les écoles canadiennes avaient 2,342,335 élèves, soit 24.3 p.c. de la population telle qu'estimée en 1928. Sur ce nombre 2,054,298 étaient inscrits aux écoles publiques élémentaires où en moyenne 1,614,915 environ d'entre eux assistaient quotidiennement aux classes. D'autres, au nombre de 113,873, étaient dans des écoles spéciales: agricoles, commerciales, industrielles ou autres, d'une nature technique. Les collèges commerciaux indépendants instruisaient 14,683 jeunes gens des deux sexes et d'autres écoles particulières n'atteignant pas au rang d'un collège, recevaient 72,622 élèves. Les étudiants régulièrement inscrits dans les universités étaient au nombre de 28,675 et dans les collèges de 8,284. Quant aux collèges classiques, ils avaient 10,547 élèves.

En 1928, l'enseignement était donné dans les écoles publiques par 67,861 instituteurs, dont 13,172 du sexe masculin et 54,689 du sexe féminin. Ces écoles ont coûté la même année \$128,890,836, la part contributive des gouvernements ayant été de \$18,178,619, la plus grande partie du surplus provenant des taxes scolaires.

Ce chapitre est divisé en quatre sections traitant respectivement de l'enseignement élémentaire et secondaire, de l'enseignement vocationnel et technique, de l'instruction supérieure et d'activités éducatives diverses. Des statistiques plus détaillées sur ce sujet sont publiées chaque année dans l'Aperçu Annuel sur l'Instruction au Canada, préparé par la section de l'instruction publique du Bureau et que l'on peut obtenir en s'adressant au Statisticien du Dominion.